



Appel Comité Confédéral National de la CGT

Les organisations de la CGT, réunies en Comité Confédéral National, les 8 et 9 février, ont fait le bilan des journées d'action émaillant la période et, en particulier, de la grève interprofessionnelle, du 27 janvier dernier permettant la convergence des revendications de toutes les professions partout en France.

Elles soulignent que ces actions appuyées, par les campagnes confédérales lancées depuis plusieurs mois sur les salaires et l'emploi, prennent de l'ampleur et sont de plus en plus ancrées dans les entreprises ou les services. Ces mobilisations constituent également un bon point d'appui pour renforcer la syndicalisation indispensable à la construction du rapport de force.

La question sociale est portée au premier rang des attentes des travailleurs et travailleuses du secteur public comme du privé, les privé.es d'emploi, les retraité.es, les jeunes en formation. Ils partagent une même priorité face à l'augmentation du coût de la vie : il faut augmenter les salaires, les pensions et les allocations.

Nous réaffirmons plus que jamais « pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales ». Dans ce contexte, toutes poursuites à l'encontre des représentants et militants syndicaux, sanctions ou atteintes aux libertés de revendiquer et d'expression dans l'entreprise seront combattues et doivent être levées sans délai !

Remettre au cœur la question sociale est un impératif face à une campagne présidentielle que certains voudraient polariser par des thèmes nauséabonds et très éloignés des attentes du monde du travail. Le CCN réaffirme la nécessité de combattre sans relâche toutes les idées d'extrême droite mises en avant dans les propositions de trop nombreuses organisations politiques. Dans un moment où les discours bellicistes et impérialistes reprennent dans bien des régions du monde, la CGT, par ses valeurs assure son attachement inconditionnel à la paix.

Pourtant, c'est bien de social et de décisions politiques immédiates dont il y a besoin : augmenter immédiatement et significativement les salaires, le smic et dégeler le point d'indice ainsi que leur répercussion dans les classifications tout au long de la carrière professionnelle. Il faut porter le smic à 2000 euros brut rapidement, rétablir le lien entre le niveau de rémunération et de qualification.

Le gouvernement doit également mettre en place l'automatisme du relèvement des minimas de branche en dessous du smic et imposer l'ouverture de négociations salariales dans le trimestre qui suit toute augmentation du smic afin de rétablir l'échelle mobile des salaires.

De nombreux débrayages, notamment lors des NAO ont permis également des avancées au niveau des entreprises.

Il faut maintenir et développer la pression envers un patronat qui ne veut pas céder mais est de plus en plus fragilisé. Les employeurs rencontrent, en effet, de plus en plus de difficultés à recruter aux conditions de rémunération et de travail et de contrats proposés. Il faut se saisir de cette situation pour agir sur les salaires mais aussi construire des bureaux d'embauche et favoriser le passage des travailleurs précaires en CDI. Il faut agir pour les localisations et relocalisations des entreprises industrielles, à l'instar des dernières avancées engrangées à Luxfer (63) ou La Chapelle Darblay (14) et, nous l'espérons bientôt à la SAM (12).

Les organisations du CCN soutiennent tous les salariés en lutte pour le maintien et le développement de l'emploi.

Contre la précarité et le chômage, en particulier des jeunes, la CGT exige des embauches pour un accès de toutes et tous à un emploi stable et à la protection sociale.

Les femmes sont fortement présentes dans les métiers mal payés, du lien, du soin, du commerce, souvent avec des contrats à temps partiels subis. Quel que soit leur métier, une constante les réunit, elles sont toujours pénalisées dans l'emploi. Il y a urgence à mettre en œuvre l'égalité notamment salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes. C'est ce que les salariés vont exprimer par la grève et l'action dès le 8 mars prochain, journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Alors que les salarié.es de l'action sociale et de la santé, avec leur syndicat CGT dénoncent la situation depuis des années, la sortie du livre « les fossoyeurs » connaît un écho retentissant. Il décrit l'ignominie résultant de la marchandisation de la perte d'autonomie des personnes âgées dans les ehpad des groupes Orpea et Korian. Cela illustre le bien-fondé de lutter pour le développement des services publics. La CGT exige d'ailleurs la fin du secteur lucratif. Dans le cadre de la sécurité sociale intégrale, Elle défend un service public de l'accompagnement à l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap rattaché à la branche de l'assurance maladie.

Avec les retraités, elle réaffirme que les pensions de retraite doivent être au minimum à hauteur de 2000 euros. Ils manifesteront unitairement le 24 mars prochain pour obtenir satisfaction de leurs exigences sociales. L'accès à des services publics de proximité et de qualité est une urgence. Leur défense et leur renforcement est l'affaire de toute la CGT.

Les organisations du CCN s'engagent à poursuivre l'élévation du rapport de force tout au long du mois de février et d'en faire un mois actif de déploiement, de mise en visibilité des nombreuses mobilisations sectorielles et locales.

Elles décident de se saisir des 8 et 17 mars pour construire des journées de grève interprofessionnelles pour l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes et l'augmentation générale des salaires. D'ores et déjà, elles préparent un grand 1^{er} mai unitaire, et la construction, au-delà de la période électorale, des luttes nécessaires à de nouvelles conquêtes sociales.

Saint Denis, le 9 février 2022